FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

1

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	novembre 1999 portant exécution	portant modification du règlement grand-ducal modifié du 19 n de l'article 106, alinéas 3 et 4 de la loi modifiée du 4 décembre venu (base d'amortissement forfaitaire et taux d'amortissement				
Ministre initiateur :	Le Ministre des Finances					
Auteur(s):	Ministère des Finances					
Téléphone :	247 82604	Courriel: carlo.fassbinder@fi.etat.lu				
Objectif du projet :	Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet : d'augmenter le taux d'amortissement pour les dépenses d'investissement relatives à une rénovation énergétique durable et d'introduire une nouvelle référence à l'aide financière instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement.					
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune (s) impliqué(e)(s) :	/					
Date:	02/10/2025					
2. Objectifs à valeur constitutionnelle						
Le projet contribue-t-il à	la réalisation des objectifs à vale	ur constitutionnelle ? 🔲 Oui 🔀 Non				
		s et veuillez fournir une brève explication dans la case				
	quoi cet ou ces objectifs sont réali ail et veiller à assurer l'exercice de					
		ce droit				
Promouvoir le dialogue social						
Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié						
Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures						
S'engager à lutter cont	re le dérèglement climatique et œu	vrer en faveur de la neutralité climatique				
☐ Protéger le bien-être de	es animaux					
Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel						
Promouvoir la protection	on du patrimoine culturel					



	mouvoir la liberté de la r its fondamentaux et les l	echerche scientifique dans le respect des valeurs d ibertés publiques	l'une société d	lémocratique :	fondée sur les
Remar	ques :				
3. Mic	eux légiférer				
1)	Chambre(s) professio	nnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹:			
K Ch	ambre des fonctionnaire	s et employés publics			
⊢ x Ch	ambre des salariés				
K Ch	ambre des métiers				
⊢ x Ch	ambre de commerce				
X Ch	ambre d'agriculture				
¹ Veuillez	: indiquer la/les Chambre(s) pro	ofessionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son app	orobation par le C	onseil de gouvern	ement.
2)	Autre(s) partie(s) pre	nante(s) (organismes divers, citoyens,) à saisi	r / saisi(e)s po	our avis :	Oui 🔀 Non
Si oui,	laquelle / lesquelles :				
_	, ,				
Remar	ques / Observations :				
3)		on de directives européennes,	Oui	Non	⊠ N.a. ²
	le principe « la directi	ve, rien que la directive » est-il respecté ?			
Si non,	pourquoi?				
_,					
4)	Destinataires du proj				
	reprises / Professions lib	erales :	⊠ Oui	∐ Non	
	oyens :		⊠ Oui	∐ Non	
	ninistrations :		⊠ Oui	∐ Non	∇ N 2
5)	(cà-d. des exemptions	nall first » est-il respecté ? s ou dérogations sont-elles prévues suivant la /ou son secteur d'activité ?)	☐ Oui	∐ Non	⊠ N.a. ²
Remar	ques / Observations :				
6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notamment Oui Non en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation et de déclaration existants, en réduisant les délais de réponse de l'administration, en réduisant la charge administrative pour les destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou de la règlementation?					
Remar	ques / Observations :				

7) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques Oui Non N.a. 2 concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ?				
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?				
8) Y a-t-il un besoin en f concernée ?	ormation du personnel de l'administration	Oui	⊠ Non	N.a. ²
Si oui, lequel ?				
Remarques / Observations :				
² N.a.: non applicable.				
4. Digitalisation et do	nnées			
	d'adapter un système informatique overnment ou application back-office)	Oui	⊠ Non	
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?				
10) Le projet tient-il com (priorisation de la vo	pte du principe « digital by default » ie numérique) ?	Oui	⊠ Non	
11) Le projet crée-t-il une démarche administrative qui nécessite des informations ou des données à caractère personnel sur les administrés ?				
Si oui, ces informations ou données à caractère personnel peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only» ?				
12) Le projet envisage-t- données ?	il la création ou l'adaptation d'une banque de	Oui	⊠ Non	
5. Égalité des chances	s (à remplir pour les projets de règlement	s grand-du	caux) ³	
13) Le projet est-il :				
- principalement centré sur	l'égalité des femmes et des hommes ?	i 🔀 Noi	n	
- positif en matière d'égalité	des femmes et des hommes ?	i 🔀 Noi	n	
Si oui, expliquez de quelle manière :				
- neutre en matière d'égalité	é des femmes et des hommes ?	i 🗌 Noi	n	
Si oui, expliquez pourquoi :	Les dispositions légales et réglementaires en cause s'appliquent de façon uniforme sans distinction ni quant au sexe ni quant au genre.			orme sans

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?				
Si oui, expliquez de quelle manière :				
14) Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui Non N.a. 2				
Si oui, expliquez de quelle manière :				
³ Pour les projets de loi, il convient de se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.				
6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne				
15) Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière Oui Non N.a. 2 d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ?				
Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :				
https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html				
16) Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou Oui Non N.a. 2 règlementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?				
Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :				
https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infoflyer-web.pdf				